



PRÉFET DU BAS-RHIN

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'OUVERTURE DE PLACES
D'HÉBERGEMENT D'URGENCE POUR LES FAMILLES
DÉPARTEMENT DU BAS RHIN**

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS) du Bas Rhin lance un appel à candidature sur l'ouverture d'un ou plusieurs collectifs d'hébergement d'urgence en faveur des familles à compter de l'automne 2021.

L'ouverture des places devra être effective le **1^{er} Novembre 2021**.

Date limite de dépôt des projets : **31 juillet 2021**

1 - Cadre de l'appel à candidature

Le présent avis vise à susciter des projets d'ouverture de places d'hébergement conformément aux orientations posées par l'instruction DIHAL du 26 mai 2021. Celle-ci fixe les conditions de la transformation qualitative du parc d'hébergement pour 2021. Parmi ces conditions, il est attendu une évolution progressive de l'hébergement d'urgence vers des structures collectives.

Dans ce cadre, le présent appel à projet vise à identifier un ou plusieurs sites capables de servir de premier accueil pour des familles dans le respect des normes applicables au regard de la crise sanitaire.

Le porteur du projet devra être en capacité de gérer l'hébergement des personnes sur ce site dès le **1^{er} Novembre 2021**.

Capacités d'accueil : d'au moins 50 places. Un des projets déposés devra au moins proposer une capacité d'accueil de 160 places.

Public : familles

Modalités de l'accueil : En collectif (**pas de diffus**) – ouvert 24 heures / 24 et 7 jours /7.

Budget : 20 €/par jour/par personne.

Ce coût comprend notamment :

- l'hébergement.
- la sécurisation du site,
- un premier niveau d'accompagnement social

Orientation : toutes les orientations vers le centre d'hébergement d'urgence seront faites par le SIAO, sur critères de vulnérabilité dont celui de la présence effective de la famille à la rue la nuit.



PRÉFET DU BAS-RHIN

2- Conditions d'éligibilité

Peut candidater tout organisme intervenant dans le champ de la cohésion sociale. Cette candidature peut se faire dans le cadre d'un partenariat avec d'autres acteurs : bailleurs sociaux, établissements de santé, collectivités, etc.

3- Composition du dossier

Le dossier comprendra :

- les documents permettant une **identification** du candidat (statut, inscription au registre des associations) ;
- un **descriptif de l'action** incluant notamment :
 - o une présentation détaillée des locaux retenus (dispositions, capacité d'accueil, modularité)
 - o les moyens en personnel (composition de l'équipe, qualifications, organisation du travail projetée) – la maîtrise par le personnel de plusieurs langues sera appréciée.
 - o les modalités de fonctionnement du dispositif (procédure d'accueil assurant un accueil H24 et 7j/7, gestion des entrées, de la durée de l'hébergement d'urgence et des sorties en étroite collaboration avec le SIAO, sécurisation du site, reporting et rendu compte de l'activité...)
 - o un calendrier prévisionnel de déploiement de l'activité
- Un **budget prévisionnel** pour une année pleine à compter de la date d'ouverture de la structure – soit du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

4 – Modalités d'instruction des projets et critères de sélection :

Les projets seront analysés par la DDETS du Bas Rhin

La vérification des dossiers reçus dans la période de dépôt se fera selon deux étapes :

- Vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier, avec une demande d'informations supplémentaires le cas échéant ;
- Analyse sur le fond du projet.

Les critères pris en compte dans l'instruction du dossier seront notamment :

- la complétude du dossier
- la faisabilité du projet
- la pertinence de l'implantation géographique
- l'adaptation de l'offre aux spécificités des besoins



PRÉFET DU BAS-RHIN

- la soutenabilité et l'efficacité économique du projet
- la sincérité des prévisions budgétaires
- la garantie de qualité présentée par les conditions prévisionnelles de fonctionnement
- le niveau d'expérience acquise ou démontrée par les candidats en matière d'accompagnement social des publics en situation de précarité
- les partenariats prévus dans le cadre de la prise en charge globale

Sur le fondement de l'ensemble des projets réceptionnés, la Préfecture de département opérera alors la sélection du projet retenu.

Les projets non retenus en première intention pourront servir de réserve en cas de mobilisation supplémentaire.

5- Modalités de transmission du dossier du candidat :

Le dossier de candidature devra être envoyé **au plus tard le 31 Juillet 2021**, soit par voie électronique (ddets-hebergement@bas-rhin.gouv.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Service « Accueil, Hébergement et Insertion vers le logement »
Cité Administrative GAUJOT
14 rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG CEDEX

6 - Rappel des attendus et clôture

Objectifs du projet :

- Permettre une mise à l'abri des familles les plus vulnérables sur critères de vulnérabilité stricts
- Garantir la sécurité des personnes hébergées sur les sites
- Effectuer la première évaluation sociale
- Proposer un premier niveau d'accompagnement social
- Contribuer à la fluidité du dispositif en favorisant les orientations adaptées aux situations des familles suite à la 1ère évaluation

Évaluation :

Mise à disposition effective des places hébergement d'urgence en collectif sur le ou les sites retenus.

Capacité d'accueil de 160 places sur au moins un des projets présentés.



PRÉFET DU BAS-RHIN

6 - Précisions complémentaires :

Les candidats peuvent demander à la direction départementale des compléments d'informations :

- jusqu'au 9/07/2021 en prenant contact avec M Julien DHOMONT par messagerie électronique : julien.dhomont@bas-rhin.gouv.fr

- du 10/07/2021 à la date limite de dépôt des projets, en prenant contact avec Mme Isabelle GUYOT, par messagerie électronique : isabelle.guyot@bas-rhin.gouv.fr

7 - Calendrier :

Date limite de réception des projets : **le 31 Juillet 2021.**

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2021

La Préfète
Pour la Préfète et par délégation

La Directrice départementale

Isabelle GUYOT